

Le long du Cottey au départ du Lac Neyton



Visorando



Randonnée n°2923575

Une randonnée proposée par Kabrette

Balade familiale au-dessus de Montluel, le long du ruisseau du Cottey, entre bois et cultures.

Durée :	2h45	Difficulté :	Facile
Distance :	8.59km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	97m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	105m		
Point haut :	285m	Commune :	Dagneux (01120)
Point bas :	210m		

Description

Stationner sur le parking de l'aire de loisirs du Lac Neyton.

(D/A) Descendre au Sud-Ouest, passer la barrière et longer le chemin parallèle à la Départementale jusqu'à la première intersection.

(1) Prendre le chemin herbeux à gauche. Traverser la passerelle qui enjambe le ruisseau de Cottey, tourner immédiatement sur le chemin à gauche qui longe le ruisseau. Aux carrefours suivants, rester le long du ruisseau. Rejoindre un carrefour à quatre directions perpendiculaires.

(2) Poursuivre à gauche puis très rapidement à droite. Longer un champ, entrer ensuite dans le Bois des Urtupets. Conserver toujours le sentier jusqu'à atteindre la route D84b.

(3) La prendre à gauche. Traverser le ruisseau et remonter la route jusqu'au carrefour de la D22. La traverser **avec prudence** et prendre en face le chemin qui monte dans le bois. Après une longue ligne droite dans les cultures parvenir au carrefour d'un chemin goudronné.

(4) S'y engager à gauche sur quelques mètres, à une croix obliquer à droite et par une direction quasiment Sud rejoindre le carrefour du Creux Barbarel.

(5) Prolonger sur ce large chemin qui devient ensuite goudronné et déboucher après un virage en lacet à droite sur la D22.

(6) La traverser en faisant **très attention à la circulation**. Remonter à gauche, la D22 par le sentier aménagé en bordure. Au carrefour suivant, descendre dans le sentier à droite repérable par la présence de deux grosses pierres et d'un balisage Jaune bien voyant. Contourner les jardins par la gauche et retrouver le carrefour initial.

(1) Reprendre le cheminement de l'aller pour retrouver le parking de l'aire de loisirs du lac Neyton (D/A).

Informations pratiques

Pas de points d'eau.

Circuit adapté VVT ou aux randonnées ânes bâtés pour ceux qui acceptent les passerelles. Celle de ce circuit est large d'environ 1 m, en béton avec garde-corps.

Le circuit est balisé Jaune de la passerelle à la D22 et du (6) à l'arrivée.

Randonnée faite le 25 janvier 2020.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-long-du-cottey-au-depart-du-lac-neyto/>

Points de passages

D/A Parking de la base de loisirs du Lac Neyton

N 45.863152° / E 5.075986° - alt. 225m - km 0

1 Carrefour de la boucle

N 45.860133° / E 5.073153° - alt. 215m - km 0.43

2 Carrefour à 4 directions

N 45.864374° / E 5.085171° - alt. 243m - km 1.64

3 Route D84b

N 45.875154° / E 5.092627° - alt. 244m - km 3.25

4 Carrefour chemin goudronné

N 45.875012° / E 5.078422° - alt. 285m - km 4.93

5 Creux Barbarel

N 45.868334° / E 5.073069° - alt. 278m - km 6.06

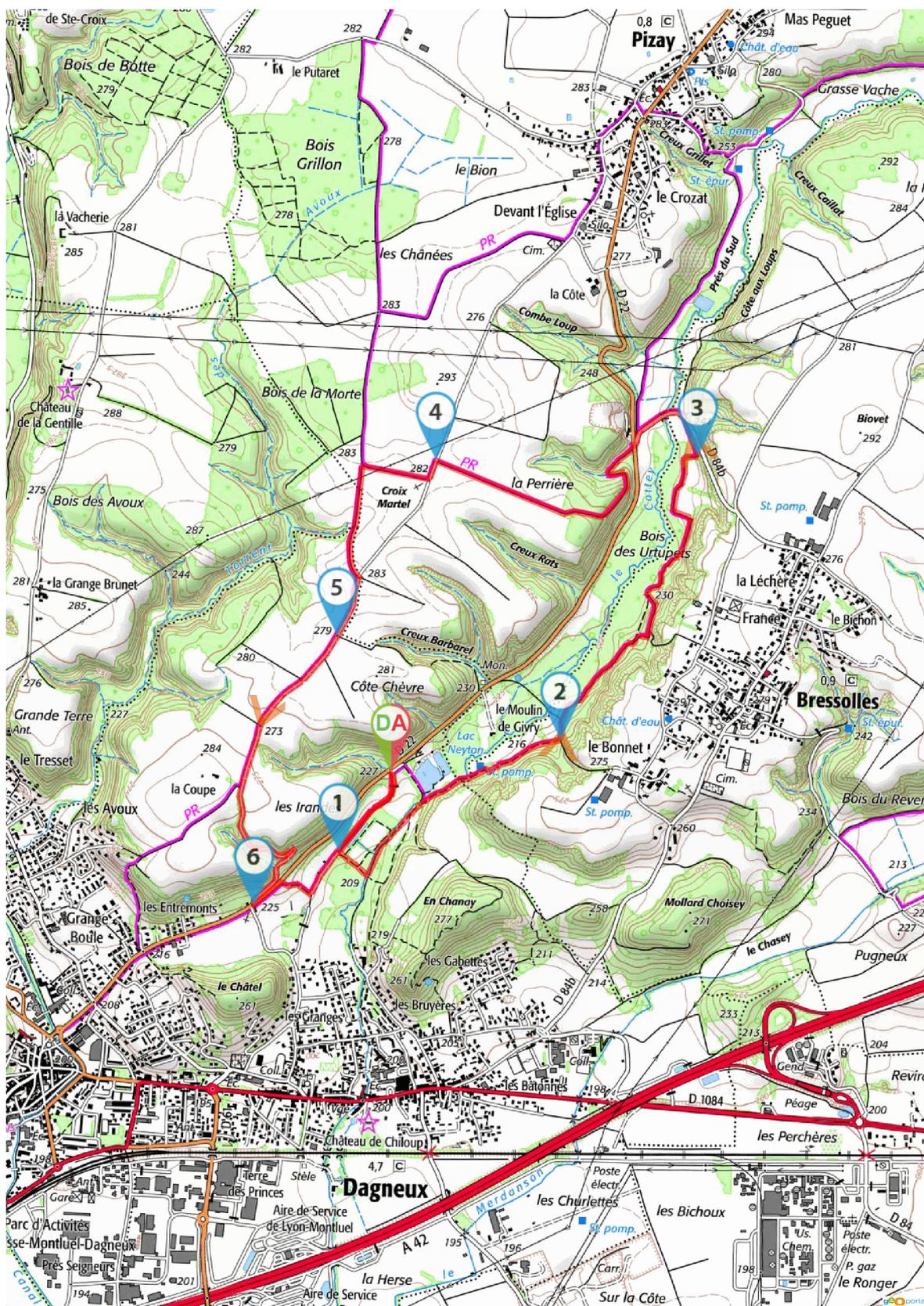
6 Route D22

N 45.858098° / E 5.068552° - alt. 227m - km 7.64

D/A Parking de la base de loisirs du Lac Neyton

N 45.863188° / E 5.075943° - alt. 225m - km 8.59

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 1km

©2022 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

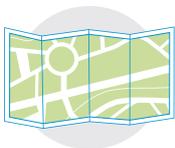
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.